

## DÉCLARATION RESPONSABLE DU PARTENAIRE

Le/la soussigné(e), **PRÉNOM ET NOM**, en qualité de représentant(e) légal(e) de **NOM DE L'ENTITÉ**, entité bénéficiaire de la candidature **ACRONYME ET TITRE** présentée dans le cadre du **XXXXXXX** appel à projets du Programme INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027)

DÉCLARE que :

- **NOM DE L'ENTITÉ** remplit les conditions d'admission de l'appel à projets et qu'aucun motif d'exclusion pour bénéficier d'une subvention conformément à la réglementation de l'UE et à la réglementation nationale n'est applicable.
- L'entité n'est pas en crise/en difficulté conformément à l'article 2 paragraphe 18 du règlement UE n°651/2013 de la Commission. Toutefois, ce règlement prévoit une exception pour les entreprises qui n'étaient pas en difficulté au 31 décembre 2019, mais qui sont devenues des entreprises en difficulté au cours de la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2021.
- Le/la soussigné(e) peut engager financièrement l'entité ou, le cas échéant, au moment de la décision du Comité de Programmation, il fournira la décision d'engagement financier de l'organisme compétent de l'entité (décision du Plénier, décision de l'Assemblée ou autres).
- En cas de non obtention du cofinancement public demandé tel que reflété dans le plan financier, l'exécution du projet sera effectuée grâce à l'autofinancement.
- Les informations contenues dans le formulaire de candidature présenté et celles relatives à l'entité représentée dans le paragraphe enregistrement des entités sont véridiques et exactes.
- Les actions et activités de **NOM DE L'ENTITÉ** seront réalisées conformément aux conditions opérationnelles et financières établies dans le formulaire de candidature et dans son plan financier, conformément aux règles de l'appel à projets et du Programme INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027).
- Tous les documents requis dans le texte de l'appel à projets en cas d'approbation du projet seront apportés dans les délais requis sur la plateforme SIGEFA, par l'entité chef de file.
- Dans le cas de documentation originale et de documents non signés électroniquement avec une signature conforme au règlement eIDAS téléchargés sur la plateforme SIGEFA scannés, l'entité s'engage à les conserver (pour les fournir lors d'éventuels contrôles).

- **NOM DE L'ENTITÉ** agira conformément aux dispositions de la législation communautaire et nationale applicable, en particulier celles relatives aux règles de commande publique le cas échéant (pour le cas des bénéficiaires espagnols, la Loi Générale des Subventions devra être appliquée et, pour les bénéficiaires français, il faudra démontrer que la sélection est transparente et non discriminatoire) et aux aides d'État (le cas échéant), selon les termes indiqués dans le manuel du programme.
- La candidature respecte la législation et les principes de développement durable, d'égalité des chances, de non-discrimination et d'égalité entre hommes et femmes et d'accessibilité pour les personnes handicapées, ainsi que le principe de "non préjudice significatif" (principe DNSH).
- La candidature n'inclut ni n'inclura activités qui font partie d'une opération faisant l'objet d'une délocalisation au sens de l'article 2, paragraphe 27, du règlement (UE) 2021/1060 ou qui constituent un transfert d'une activité productive au sens de l'article 65, paragraphe 1, point a), dudit règlement.
- Le projet, dans sa totalité ou en partie, n'a pas reçu ni ne recevra d'autres fonds supplémentaires de l'UE pendant toute la durée du projet.
- **NOM DE L'ENTITÉ** autorise le Consorcio de la Comunidad de trabajo des Pyrénées à inclure ses données dans ses fichiers, en étant traités par ce dernier de manière responsable, conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles (Loi organique 3/2018 sur la Protection des Données Personnelles et la Garantie des Droits Numériques).

*Cette déclaration responsable du bénéficiaire ne sera pas valable si elle n'est pas accompagnée de l'annexe suivante :*

*- ANNEXE I Plan financier daté, tamponné et signé (ou signé signature électronique conforme au règlement eIDAS) par le ou la représentant(e) légal(e) de l'entité. Nous vous rappelons que les montants figurant dans le Plan financier de la candidature doivent être identiques à ceux du SIGEFA.*

À ----, le JOUR MOIS 202X.

SIGNATURE DU/DE LA REPRÉSENTANT(E) LÉGAL(E) ET CACHET DE L'ENTITÉ

**Annexe I de la Déclaration responsable du partenaire: Plan de Financement signé**

Financement :

	Montant	Taux de cofinancement
Cofinancement FEDER du Programme POCTEFA 2021/2027	<i>Données de la plateforme SIGEFA</i>	<i>65 % (sauf aides d'État, etc.)</i>
Cofinancement public	<i>Données de la plateforme SIGEFA</i>	<i>% indiqué plateforme SIGEFA</i>
Autofinancement (contribution du partenaire)	<i>Données de la plateforme SIGEFA</i>	<i>Calculé automatiquement % à partir des données du plan de financement</i>
<b>COÛT TOTAL ÉLIGIBLE DU PARTENAIRE</b>	<i>Données de la plateforme SIGEFA</i>	

Coûts par Catégorie de dépenses

	Coût total	Modalité : Coût réel/coût simplifié
Personnel	<i>Calculé automatiquement à partir des données du plan de financement</i>	<i>Coût réel</i>
Dépenses d'administration et de bureau		<i>Coût simplifié 15% des dépenses de personnel</i>
Voyages et hébergement		<i>Coût simplifié 6% des dépenses de personnel</i>
Conseils et services externes		<i>Coût réel</i>
Equipements		<i>Coût réel</i>
Travaux et infrastructures		<i>Coût réel</i>

SIGNATURE DU/DE LA REPRÉSENTANT(E) LÉGAL(E) ET CACHET DE L'ENTITÉ